

Ville de Malakoff (Hauts-de-Seine)
DIRECTION du DÉVELOPPEMENT URBAIN

RAPPORT DE CONTRÔLE DU 07/04/2026
relatif à un pavillon sis 114 boulevard Camélinat à Malakoff
suite à incendie dans la soirée du 03/04/2026

Ce rapport est composé de 5 (cinq) pages de textes et photos.
Les photos et images qui composent ce rapport sont au nombre de 14 (quatorze).

OBJET : État d'un pavillon d'un rez-de-chaussée sur sous-sol, situé au 114 boulevard Camélinat à Malakoff (section cadastrale N 77).

PROPRIÉTAIRE : (promoteur) :
SARL GFLBI – 1 avenue de la Motte Picquet 75007 PARIS,
(représentée par Monsieur Franck LE BOZEC).

À NOTER : depuis plusieurs mois, le pavillon se trouve sans toiture et est dans l'attente d'une démolition dans le cadre d'un futur projet immobilier.

Une suspicion de squat se trouvait avérée par l'absence de sécurisation pérenne du terrain et constat d'objets régulièrement déplacés sur le terrain ainsi que des témoignages de riverains du quartier.

Des mails faisant état de cette absence de sécurisation avaient été adressés au propriétaire et/ou à ses collaborateurs (les 19/03/2026 et 02/04/2026).

L'astreinte de la Ville de Malakoff est intervenue à plusieurs reprises durant le week-end dernier (du 4 au 6 avril 2026) pour mettre et remettre en place le portail précaire.

CONSTAT :

Ce jour (07/04/2026) vers 12h00, accompagné de deux Policiers Municipaux, je me suis rendu sur le terrain sis 114 bd Camélinat à Malakoff où, équipé d'EPI règlementaires et afin d'y prendre des photos, j'ai pénétré à l'intérieur du pavillon composé de trois pièces + cuisine + salle de bain).

Je constate la présence d'un sous-sol (probablement utilisé en cave).

Au rez-de-chaussée, je constate que toutes les pièces (hormis la cuisine) ont été fortement dégradées par l'incendie.

Indépendamment de l'absence de toit (démolition engagée avant l'incendie), en l'état post-incendie, le pavillon n'est plus du tout habitable et la solidité de ses planchers s'avère très précaire.

Sur le terrain en lui-même, notamment à l'arrière du pavillon, je constate la présence de nombreux déchets ainsi que deux bouteilles de gaz (une rouge, une bleue) de contenance 13kg chacune.

En annexes : une première photo antérieure à l'incendie puis treize photos de ce jour.

Photo antérieure à l'incendie prise au droit du 112 boulevard Carnot en un coin du 111.

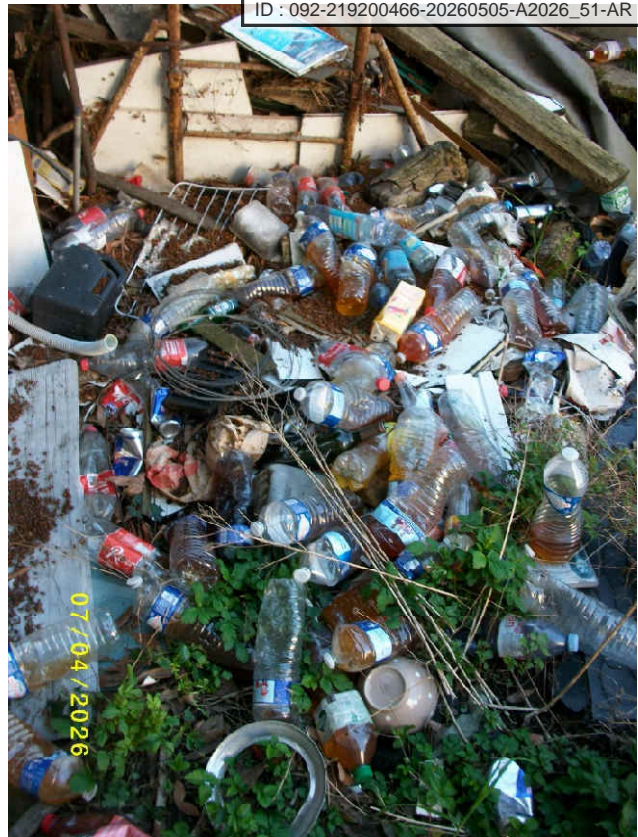


Sous-sol : accès depuis l'extérieur et accès depuis l'intérieur (absence d'escalier)









CONCLUSION :

Au regard des risques pour la sécurité et la salubrité publiques, notamment en matière de :

- solidité du bâti et clôt de la propriété,
il convient de déclencher une procédure de mise en sécurité d'urgence.

- gestion des déchets,
il convient de poursuivre la procédure déjà engagée sur le fondement de l'article L541-2 du Code de l'Environnement.

Pour la Direction du Développement Urbain
de la Ville de Malakoff,
l'Inspecteur de Santé Environnementale

A. SCHWARZ